

Charte d'utilisation des salles de musique :

1/ Préinscription obligatoire sur les listes d'accès

2/ Conduite à tenir en arrivant dans la salle :

- Désinfection des mains au gel hydroalcoolique mis à disposition sur place
- Temps d'aération de 15 min. En l'absence de fenêtres, l'utilisateur doit attendre avant d'entrer dans la salle que le système de ventilation mécanique contrôlée (qui a été réglé et qui est vérifié périodiquement) ait fait son office
- **NE PAS DÉSINFECTER LES CLAVIERS DES PIANOS AU GEL HYDROALCOOLIQUE.**
Du Sanytol (solution désinfectante sans alcool) est mis à disposition : appliquer sur un chiffon et nettoyer les touches en veillant à ne pas faire couler de produit dans les interstices. Procéder de même avec le pupitre, en veillant à n'atteindre ni les cordes ni la table d'harmonie.

3/ Musique de chambre et pratique vocale :

- Port du masque obligatoire
- Dérogation pour les instrumentistes à vent. Distance radiale recommandée : 1,5 m au minimum

4/ Ne pas déposer de liquides sur les pianos, ne pas manger dans les salles, ne pas déplacer les pianos

5/ Conduite à tenir en quittant la salle :

- Fermer les pianos (clavier et couvercle)
- Remettre la salle en place si vous avez déplacé des tables ou des chaises
- Ramener immédiatement la clé à la loge
- Signaler à feriel.kaddour@ens.fr d'éventuels dommages constatés sur les instruments (cordes cassées par exemple).

6/ Règles de bonne conduite :

- Ne pas « réserver » la clé en la retirant à la loge pour n'utiliser la salle que plus tard dans la journée
- Il est interdit de prêter ces salles à des personnes extérieures à l'Ens
- Il est interdit d'y donner des cours rémunérés
- Toute mauvaise conduite envers les personnels de la loge entraîne la radiation définitive de toutes les listes d'accès